



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

PP93 29/11/2013

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Martine Keryer
Secrétaire nationale
Santé au travail,
handicap.

Directeur de la
Communication
Pierre Jan
☎ : 01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Maladies professionnelles : le thermomètre est déréglé

Avec des arguments artificiels et inadéquats, le Conseil d'État valide de profondes modifications au parcours nécessaire pour se faire reconnaître en maladie professionnelle.

Cela commence par le tableau des troubles musculosquelettiques. Il faudra désormais faire la preuve d'une série de critères contraignants et abstraits de situations de travail que l'on ne trouve que dans les laboratoires de doctes universitaires qui n'ont jamais vu la réalité professionnelle de près. Cette reconnaissance était normalement fondée sur la présomption !

La CFE-CGC n'admet pas ces détournements du régime des maladies professionnelles qui n'aboutissent qu'à des réparations le plus souvent insignifiantes, accompagnées des contraintes administratives alourdies, notamment pour l'encadrement.

Aujourd'hui le système déqualifie les maladies de l'épaule et, demain, celles du poignet : la machine à déstructurer est en route ! La CFE-CGC s'attend, de ce fait, à une baisse du nombre de maladies professionnelles tout à fait artificielle et virtuelle : on a déréglé le thermomètre ! Ce maquillage et cette tromperie sont inacceptables.

Elle exige un système d'assurance du risque professionnel qui soit à la hauteur des préjudices réels, en fonction de la réalité professionnelle, incluant la problématique des risques psycho-sociaux et des facteurs de stress qui ne sont pas encore reconnus en maladie professionnelle.

La CFE-CGC en appelle à la mobilisation contre le détournement du régime en cours, alors que, dans le même temps, les dispositions relatives à la prévention de la pénibilité au travail ne prennent même pas en compte les risques psycho-sociaux, pourtant reconnus comme étant le premier problème de santé au travail !

C'est l'ensemble de ces questions que la CFE-CGC entend mettre sur la table des négociations autour de la santé au travail, de sa prévention et de sa réparation.

Contact : Martine Keryer

Tel : 06 61 80 96 25
E-mail : martine.keryer@cfecgc.fr

